

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 122

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale pour l'acquisition en VEFA de 31 logements à Bouc-Bel-Air par
S.A d'HLM Promologis

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°33 du 31 mars 2017, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SA d'HLM Promologis domiciliée 29 rue Maréchal Fayolle – CS70007 13248 Marseille Cedex 4 projette la construction de 31 logements dénommée « Les Jardins d'Arthur » à Bouc-Bel-Air composée de 13 PLUS, 12 PLAI et 6 PLS, pour un budget prévisionnel de 4 387 500 €

Cette opération répond aux critères mentionnés dans la convention cadre signée en juin 2015 entre l'Etat, l'Assemblée des Départements de France, l'association des maires de France, l'Union Sociale pour l'Habitat et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers, ayant pour objectif de favoriser l'accès des sapeurs-pompiers volontaires aux logements sociaux situés à proximité des centres d'incendies et de secours.

Ainsi, il est proposé l'octroi d'une subvention totale de **120.000 €** correspondant à une contrepartie réservataire pour le Département de 4 logements dont 2 susceptibles d'être proposés en faveur de jeunes sapeurs-pompiers.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de ces opérations en annexe I et II.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SA d'HLM Logis Méditerranée une subvention de 120 000€ destinée à accompagner la réalisation de 31 logements locatifs sociaux à Bouc-Bel-Air pour un coût prévisionnel global TTC de 4 387 500 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL